



# Rapport d'activité des services de l'Etat

2018



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES  
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

*« un mouvement d'adaptation continuelle  
de nos missions aux réalités du terrain »*





# EDITO

C'est pour moi un honneur de vous présenter le rapport d'activité des services de l'Etat pour l'année 2018.

Cette année a été traversée par de profondes évolutions en matière de sécurités. La mise en œuvre de la police de sécurité du quotidien et le développement des unités de contact ont permis de placer nos forces de l'ordre au plus près des citoyens pour mieux répondre à leurs besoins et les protéger dans les meilleures conditions. Si le département a connu une intense pluviosité au cours de l'année, les services mobilisés ont su faire face pour secourir les populations et améliorer leur connaissance du risque inondations.

Au plan économique, les principales réformes portées par le gouvernement ont été déclinées dans le département, au premier rang desquelles la réforme de la formation professionnelle. Ces adaptations nous permettent de conserver un dynamisme économique dont je me félicite, qui repose sur une économie diversifiée et un taux de chômage en dessous des moyennes nationales.

Le dynamisme économique du département se complète d'un accompagnement social de nos concitoyens. Il se traduit par d'importants efforts en matière d'insertion par l'emploi, de lutte contre l'habitat indigne et de lutte contre l'exploitation, notamment.

Enfin ces évolutions ne sauraient être étanches au fonctionnement de l'Etat lui-même. Les services de l'Etat participent aussi au changement, afin de garantir l'accès de tous aux services publics. Le déploiement d'instruments numériques à destination des usagers et le développement des maisons de services au public relèvent de ce souci de renforcer la proximité et l'accessibilité des services publics.

Dans cette conduite du changement, le rôle des partenaires de l'Etat est essentiel. Il nous permet d'assurer que les projets portés par les services de l'Etat puissent être menés à terme et démontrer leur efficacité sur le terrain. Aussi, je tiens à remercier les collectivités locales, opérateurs et plus généralement les acteurs locaux qui participent de ce mouvement d'adaptation continue de nos missions aux réalités du terrain.

Il me reste à vous souhaiter une agréable lecture du document, et vous donner rendez-vous l'année prochaine. Je suis convaincu que cette année permettra de poursuivre les efforts menés et les résultats accomplis en 2018.

Eric SPITZ

# Sommaire

## Assurer la sécurité de la population contre tout type de menace

- 1.1** Des moyens humains, matériels et financiers au service de la lutte contre la délinquance 4
- 1.2** Des procédures pour protéger les riverains des risques naturels ou industriels 7
- 1.3** Des exercices pour renforcer la coordination des services de l'Etat en situation de crise 11
- 1.4.** Une baisse significative du nombre de personnes tuées sur les routes grâce aux actions de prévention et de renforcement de la sécurité routière 12
- 1.5** Des contrôles pour protéger le consommateur des risques sanitaires et des pratiques commerciales trompeuses ou agressives 13

## Encourager l'aménagement durable du territoire

- 2.1** Des actions de gestion de l'eau, de la qualité de l'air et des déchets, au service de la protection des ressources naturelles 16
- 2.2** Des actions de soutien à la ruralité destinées à maintenir une agriculture durable en protégeant les territoires et les populations 19
- 2.3** La préservation des espèces : de la continuité écologique à la réintroduction de l'ours 21

## Promouvoir l'emploi et renforcer la cohésion sociale

- 3.1.** Des actions tournées vers la dynamisation des créations d'emplois 22
- 3.2.** Des actions destinées à favoriser la cohésion sociale 29

## Accompagner les collectivités territoriales et les usagers

- 4.1** Le maintien du niveau des concours financiers de l'État en 2018 32
- 4.2** L'accompagnement des communes et structures communautaires dans leur montée en compétences 34
- 4.3** Un accès aux informations et aux démarches facilité 36

## 1 - Assurer la sécurité de la population contre tout type de menace

### 1.1 Des moyens humains, matériels et financiers au service de la lutte contre la délinquance

En 2018, le déploiement des forces de l'ordre et des dispositifs de sécurisation des lieux publics a permis d'assurer la sécurité d'événements festifs et culturels d'ampleur, tels que :

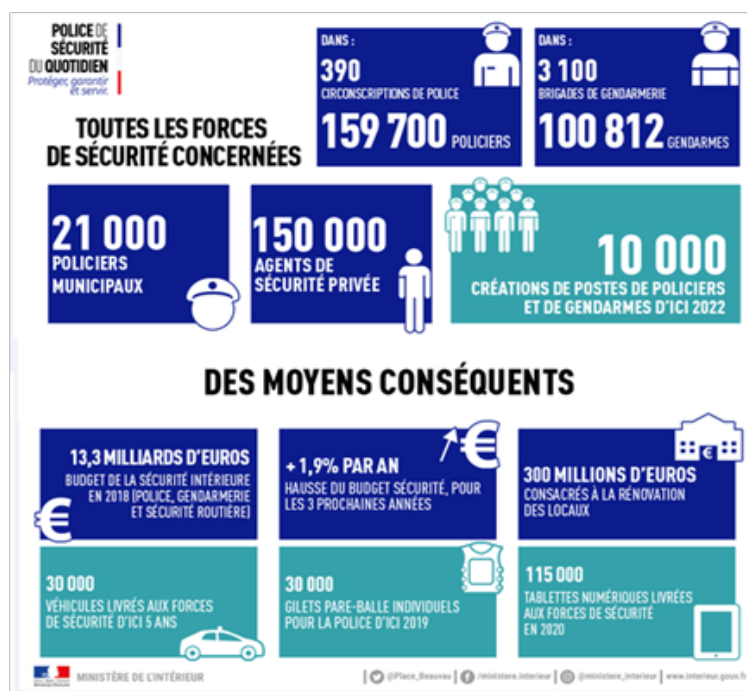
- Le Tour de France 2018 (3 étapes) ;
- Les Fêtes de Bayonne.

### Sécurité publique : l'année 2018 a été marquée par la mise en œuvre de la police de sécurité du quotidien et des unités de contact

#### → Qu'est-ce que la police de sécurité du quotidien ?

Présentée par le ministre de l'intérieur le 8 février 2018, la police de sécurité du quotidien a été mise en place à l'issue d'une **consultation sur l'ensemble du territoire** national, auprès de tous les acteurs concernés par les problématiques de sécurité intérieure.

**Six réunions ont été conduites dans le département.** Elles ont permis de recueillir les attentes des forces de l'ordre d'une part, des élus et partenaires, d'autre part.



Infographie de la police de sécurité du quotidien (source : ministère de l'intérieur)

#### → Comment la police de sécurité du quotidien est-elle déployée dans le département ?

La police de sécurité du quotidien s'applique sur l'ensemble du territoire départemental, en zone police et en zone gendarmerie.

Le dispositif s'articule autour de quatre axes :

- Replacer le citoyen au cœur de l'action des forces de sécurité ;
- Construire une réponse opérationnelle au plus près des besoins de chaque territoire ;
- Encourager l'initiative ;
- Prendre en compte les spécificités des territoires.

### Zoom : en zone police

Les quartiers de Saragosse et Ousse-des-Bois, à Pau, ont été retenus comme sites d'expérimentation de la police de sécurité du quotidien.

Le plan de reconquête républicaine de ces quartiers a été signé le 12 avril 2018. Il repose sur quatre priorités :

- renforcement de la présence de la police sur la voie publique : renforts en effectifs, création d'une patrouille en vélos tout terrain, expérimentation depuis juin 2018 de patrouilles mixtes police nationale/municipale;
- renforcement du contact avec les acteurs locaux : mise en place d'une cellule de veille, désignation de deux délégués à la cohésion police-population tenant des permanences hebdomadaires dans les maisons du citoyen à Saragosse et Ousse-des-bois;
- lutte contre les trafics : mise en place de la cellule de lutte contre les trafics le 16/11/2018 ;
- développement d'une action interministérielle en faveur de l'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers.

### Zoom : en zone gendarmerie

En zone gendarmerie, les unités de contact ont été développées après une expérimentation réussie à Lembeye.

Ce succès a conduit à la pérennisation de la brigade de contact de Lembeye ainsi qu'à la création d'équipes de contacts dans les unités plus importantes telles qu'à Oloron-Sainte-Marie.

## Lutte contre la radicalisation : le groupe d'évaluation départementale de la radicalisation a continué d'assurer le suivi les profils à risque

### → Qu'est-ce que le groupe d'évaluation départementale de la radicalisation ?

Le groupe d'évaluation départementale de la radicalisation est **l'instance spécifique** qui suit les individus susceptibles de développer un profil radical.

### → Qui compose le groupe d'évaluation ?

Placé sous la présidence du préfet, le groupe d'évaluation réunit le procureur de la République, les services de renseignements et, le cas échéant, d'autres administrations concernées (administration pénitentiaire et/ou police judiciaire).

**Le groupe s'est réuni à dix-neuf reprises durant l'année afin d'examiner les signalements** en provenance de la plateforme nationale, des services de sécurité ou de partenaires institutionnels.

## → Quelles ont été les actions déployées par le groupe dans le département ?

Dans le département, une **soixantaine de personnes** a fait l'objet d'un suivi et/ou d'une mesure d'accompagnement.

Des **actions de sensibilisation** des acteurs de terrain et du public jeune ont également été conduites.

### Prévention de la délinquance : le fonds interministériel de prévention de la délinquance a constitué un instrument déterminant pour les services de l'Etat

L'action des services de l'Etat s'est articulée autour de trois axes :

- La prévention de la délinquance et la lutte contre la récidive ;
- La sécurisation des établissements scolaires ;
- La vidéo-protection.

Le département a bénéficié d'une **dotation de 473 000 €** au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance. Cette dotation a permis de **financer des actions de prévention** de la délinquance et de **répondre aux enjeux de surveillance** et de protection des populations.

	Sommes octroyées
PROGRAMME A DELINQUANCE	157 000 €
MEDIATION VISANT À LA TRANQUILLITE PUBLIQUE	14 000 €
AIDE AUX VICTIMES, LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES ET FAITES AUX FEMMES	110 800 €
PREVENTION DE LA DELINQUANCE DES JEUNES	13 500 €
PREVENTION DE LA RECIDIVE	18 700 €
PROGRAMME B LUTTE CONTRE LA RADICALISATION	25 000 €
PROGRAMME C EQUIPEMENT DES POLICIERS MUNICIPAUX	16 970 €
PROGRAMME D SECURISATION DES ECOLES	110 000 €
PROGRAMME E VIDEOPROTECTION	150 000 €
PROGRAMME F SITES SENSIBLES	4 119 €
PROGRAMME G POLICE POPULATION	10 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>473 089 €</b>

### Lutte contre la délinquance : le bilan globalement positif du département a reflété l'implication des acteurs de la sécurité au quotidien

Le département connaît une **diminution globale des atteintes aux biens en 2018**:

- Baisse des vols violents sans armes (- 15 %),
- Baisse des cambriolages de logement (- 8,2 %),
- Baisse des vols de véhicules (- 10,8 %).

En revanche, les atteintes volontaires à l'intégrité physique connaissent une hausse sensible (+9,9 %). En particulier, la hausse des violences sexuelles (+36,8%) traduit un mouvement de **libération de la parole des victimes**.



## 1.2 Des procédures pour protéger les riverains des risques naturels ou industriels

### Risques naturels : les services de l'Etat se sont mobilisés pour protéger les populations durant les épisodes météorologiques extrêmes

#### → Quels ont été les principaux épisodes météorologiques extrêmes dans le département?

Les conditions météorologiques de l'année 2018 ont provoqué des inondations importantes sur l'ensemble du département.

Deux événements pluvieux de forte intensité ont occasionné d'importants dégâts :

- Entre le 12 et le 13 juin 2018, des pluies localement supérieures à 150 mm en 24 heures ont touché l'ensemble du Béarn. Elles ont été particulièrement intenses sur le bassin versant du Saleys, provoquant une crue historique et l'inondation de Salies-de-Béarn ;



Salies de Béarn inondée en juin 2018 (source : SDIS64)

- Le 16 juillet, d'intenses pluies ont provoqué des inondations autour de Bayonne, et sur l'amont de l'agglomération de Pau à Rébénacq, Gan et Jurançon.

#### → Comment l'Etat et les communes sont-ils intervenus lors de ces épisodes ?

Les services de la préfecture et de la direction départementale des territoires et de la mer ont été sollicités pour **se rendre sur le terrain et constater les dégâts**. Dans le même temps, les services ont instruit en urgence **des procédures de déclaration de travaux** et de demandes de subvention au titre de la dotation de solidarité et des calamités agricoles.

280 communes sur 546 ont déposé une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (CATNAT) au titre des inondations (contre 34 en 2017).

### Risques industriels: la surveillance des installations classées a permis de limiter les nuisances aux riverains

Les collectivités locales ont également été accompagnées en 2018 au titre du **fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques**:

- 2 067 075 € ont été accordés concernant les dossiers déposés à la suite des crues des 12 et 13 juin 2018 ;
- 333 285 € ont été accordés concernant les dossiers déposés à la suite des crues de la mi-juillet 2018.

→ Que recouvre la notion d'installation classée ?

Les installations classées pour l'environnement recouvrent deux types de structures :

- **Les installations relevant de la compétence de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement** : les usines chimiques, les sites de production aéronautique, de production agroalimentaire, de traitement de déchets et les carrières ;

- **Les installations relevant de la compétence de la direction départementale de la protection des populations** : les piscicultures, les industries agroalimentaires dont les abattoirs, ateliers de découpe et de salaisons et les établissements de méthanisation d'effluents d'origine agricole.



→ Quel a été le bilan de la surveillance des installations classées industrielles ?

**180 inspections** ont été réalisées par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement sur les installations classées pour l'environnement de son ressort, en 2018. Ce nombre est **stable** par rapport à l'année précédente.

L'exploitation des installations classées industrielles en 2018 n'a pas amené de situation de perte d'intégrité, d'incendie ou d'accident ayant eu des impacts environnementaux. Toutefois, il convient de relever que :

- **Un écart réglementaire majeur a été déclaré par l'entreprise Sanofi**, concernant les rejets de composés organiques volatils dans l'air sur le site de Mourenx. En réponse à cette situation, le préfet a adopté des actes réglementaires pour imposer la résorption effective de cette anomalie et fixer une limite aux rejets du principe actif produit par Sanofi ;

- **Les nuisances ressenties autour de la plate-forme de Lacq** continuent à mobiliser les industriels et le service d'inspection. Elles ont donné lieu à plusieurs actions d'information des riverains.

→ Quel a été le bilan de la surveillance des installations du ressort de la direction départementale de la protection des populations ?

Avec **76 inspections en 2018**, contre 53 en 2017, la direction départementale de la protection a connu une **forte augmentation** (+44 %) de ses activités de surveillance des installations classées. Les modalités d'inspection sont identiques à celles en vigueur pour les établissements industriels.

Aucun incident majeur ou manquement grave portant atteinte aux enjeux environnementaux n'a été constaté en 2018. Toutefois :

- Des nuisances, en particulier s'agissant de **nuisances olfactives**, ont été source de conflits entre éleveurs et résidents et ont nécessité l'arbitrage du préfet ;

- Une **opposition croissante**, voire systématique des riverains à l'**ouverture de nouveaux établissements** a été constatée, s'agissant tant du secteur de l'élevage que de la méthanisation.

**Risques sanitaires : l'action de l'Etat s'est concentrée sur la gestion de crise, l'information et la formation des acteurs concernés****Cas de la maladie d'Aujeszky porcine :****→ Comment la maladie d'Aujeszky a-t-elle fait son apparition dans le département ?**

La maladie d'Aujeszky est une maladie virale grave pour les porcs mais sans risque pour l'homme. Dans le cadre des **opérations de dépistage annuel** dans les élevages de porcs, un foyer de la maladie a été confirmé dans un **élevage du Nord Béarn** début 2018. Il concernait un petit élevage de porcs à l'engraissement élevés en plein air.

L'enquête réalisée a permis de montrer que l'origine de la maladie est due à une contamination par des sangliers sauvages.

**→ Comment cet événement a-t-il été pris en charge par les services de l'Etat ?**

Pour des raisons de contagiosité, un **périmètre de sécurité de 5 km** a été mis en place autour de l'exploitation infectée. A l'intérieur de la zone, **l'interdiction des mouvements des porcs** s'est accompagnée d'un **dépistage de tous les élevages**. Dans l'attente des résultats, l'ensemble du département a perdu son statut indemne.

**Les analyses se sont révélées négatives et le statut a été rétabli au bout de huit jours.**

La gestion de cet événement a permis **d'éviter d'importantes conséquences économiques**, qui auraient en particulier pu toucher la filière jambon de Bayonne.

**Cas de la tuberculose bovine :****→ Quelle a été la part des foyers de maladie situés dans le département ?**

**La gestion de cette maladie a constitué une priorité** de la direction départementale de la protection des populations. Avec la Dordogne, les Pyrénées-Atlantiques cumulaient en 2018 plus de deux tiers des foyers français.

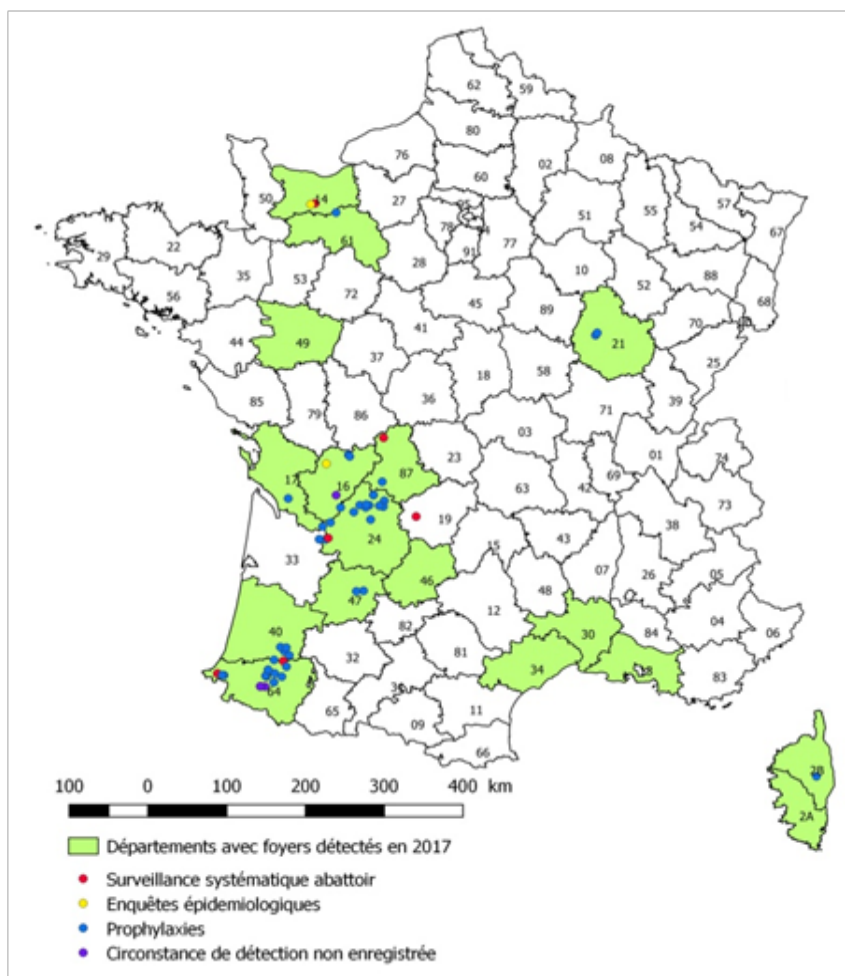
Au cours de l'année, **36 foyers ont été enregistrés** soit le double du nombre de cas déclarés en 2017.

**→ Comment la lutte contre la tuberculose bovine a-t-elle été prise en charge ?**

Au niveau national une série de mesures a été annoncée par le ministère en charge de l'agriculture pour accélérer l'assainissement des cheptels. Elles ont été diffusées le 6 juillet 2018 sous la forme d'un **plan national de lutte contre la tuberculose**.

La mobilisation nationale a été déclinée dans le département :

- Tous les cheptels sont désormais **dépistés au moins une fois par an** ;
- Les **vétérinaires sanitaires ont été sensibilisés**. Ils ont été **réunis à deux reprises** pour les informer de ces mesures et un livret d'information technique leur a été remis. Deux **formations pratiques** axées sur les techniques de dépistage ont été organisées à leur intention. Un **accompagnement sur le terrain** dit de supervision a été mis en place ;
- Les éleveurs ont reçu un **courrier individuel** pour leur expliquer le plan d'action ;
- Une réunion d'échange avec les acteurs sanitaires du monde de l'élevage le 25 septembre 2018 a été suivie de **l'adoption d'un arrêté préfectoral** d'organisation de la lutte signé le 28 septembre 2018.



**Modalités de détection et répartition géographique des foyers bovins de tuberculose en France métropolitaine du 1er janvier au 4 avril 2018 (source : plateforme ESA)**

### 1.3 Des exercices pour renforcer la coordination des services de l'Etat en situation de crise

#### Zoom : exercice attentat terroriste (Espelette – 12 juin 2018)

##### ⇒ Quel était le scénario de l'exercice de crise ?

Dans la continuité de l'exercice du 8 mars 2017 réalisé au zénith à Pau, le préfet a souhaité organiser un exercice de sécurité civile simulant une attaque terroriste avec de nombreuses victimes. Le scénario de l'exercice portait sur un attentat à Espelette, sur la place du marché, un mercredi, jour de marché, en présence de 1500 touristes.

Organisé dans les conditions les plus proches possibles de situations réelles, cet exercice visait à tester la coordination entre les différents acteurs, l'efficacité de la chaîne d'alerte et la qualité de circulation de l'information.

##### ⇒ Comment s'est organisée la réponse à la crise ?

Le préfet a activé le centre opérationnel départemental à la préfecture ainsi que la cellule d'information du public.

Cet exercice a permis de tester, pour la première fois dans les Pyrénées-Atlantiques, le système de bracelets système d'information numérique standardisé (SINUS). Ce dispositif permet d'établir rapidement un bilan chiffré proche de la réalité et de classer ces données par spécificité (tranches d'âges, sexe, nationalité, notamment).

##### ⇒ Quelle a été l'implication des services de l'Etat dans le département ?

Cet exercice a été réalisé à l'échelle départementale afin d'impliquer les forces de l'ordre et les services de secours situés dans les arrondissements de Bayonne, de Pau et d'Oloron où des grands rassemblements sont organisés annuellement. De nombreux services de l'Etat et acteurs de la sécurité civile ont participé à l'exercice, qui a rassemblé 350 personnes dont 50 plastrons.



Déroulé de l'exercice du 12 juin (source : préfecture)

## 1.4. Une baisse significative du nombre de personnes tuées sur les routes grâce aux actions de prévention et de renforcement de la sécurité routière

→ Combien d'accidents de la route ont été enregistrés en 2018 ?

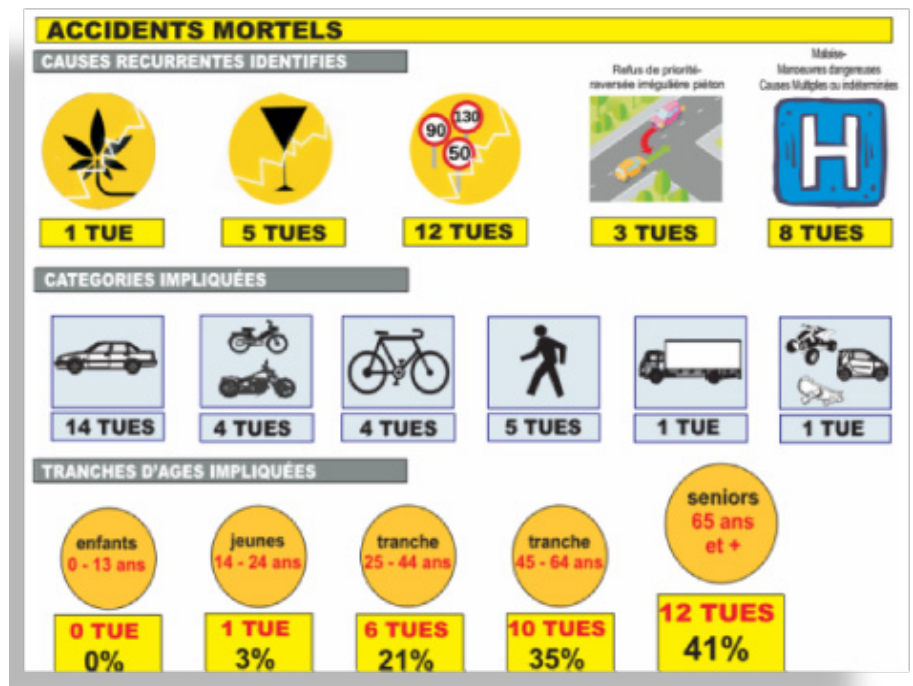
PERIODE	Accidents	dont Accidents mortels	Tués	Blessés	dont Blessés Hospitalisés
2018	771	27	29	924	274
2017	760	41	41	884	277
EVOLUTION 2018/2017	1%	-34%	-29%	5%	-1%
	↑	↓	↓	↑	↓

Au total **29** TUES  
- **12** TUES /  
l'année 2017

## → Quelles ont été les actions mises en œuvre pour renforcer la sécurité routière ?

Le plan d'action départemental pour la sécurité routière a permis de financer **17 projets à hauteur de 65 000 €** (répartis entre l'Etat et le conseil départemental). Le réseau des intervenants départementaux de sécurité routière a également été mobilisé sur une **vingtaine d'actions de sensibilisation** au risque routier.

Enfin, dans le cadre du partenariat de l'automobile club basco-béarnais, la préfecture a signé en 2018, avec 61 entreprises du département, **la charte « entreprises engagées » pour la prise en compte du risque routier professionnel**. Cet engagement s'inscrit dans une action de lutte contre la mortalité au travail, dont les accidents de la route constituent la première cause.



## 1.5 Des contrôles pour protéger le consommateur des risques sanitaires et des pratiques commerciales trompeuses ou agressives

### → En quoi consiste l'opération interministérielle vacances (OIV) ?

La période « opération interministérielle vacances » située entre le 1er juin et le 15 septembre correspond à un **renforcement des contrôles des services de l'Etat** dans le département.

### → Quels ont été les contrôles menés dans le département ?

Durant l'opération interministérielle vacances 2018, le service sécurité sanitaire des aliments et le service concurrence, consommation et répression des fraudes de la direction départementale de protection des populations ont effectué **495 contrôles**. Ceux-ci concernaient principalement l'hébergement de plein air et l'offre en ligne, les activités et produits liés au bien-être et aux loisirs ainsi que les services de restauration commerciale.

### Zoom : contrôle d'un commerce aux pratiques commerciales illégales

#### ⇒ En quoi consistaient ces pratiques illégales ?

Le commerce contrôlé procédait au démarchage téléphonique de consommateurs, en priorité les personnes âgées, afin de les inviter à se rendre en magasin pour retirer un cadeau et participer à une loterie. Une fois sur place, les consommateurs étaient soumis à une forte pression des vendeurs, lesquels n'hésitent pas à recourir à des pratiques commerciales illégales.

#### ⇒ Comment s'est organisée la réponse des services de l'Etat ?

Alertée par plusieurs plaintes, la police nationale a procédé au contrôle d'un commerce d'ameublement éphémère installé depuis quelques semaines dans le département.

Cette action s'inscrivait dans le cadre d'une opération conduite sous l'égide du comité opérationnel départemental anti-fraudes (CODAF) et associant la gendarmerie ainsi que l'inspection du travail.

Les interventions des services de l'Etat ont permis d'engager une procédure pour pratiques commerciales trompeuses et agressives, opposition à fonction et outrage envers des personnes chargées d'une mission de service public.

47% des professionnels contrôlés présentaient des cas de non-conformité qui ont été sanctionnés par :

- 28 procédures pénales,
- 29 mesures de police administrative (arrêts d'activité ou mises en demeure),
- 140 avertissements.



Contrôles menés dans le cadre de l'opération interministérielle vacances (source : préfecture)



## → Comment se sont organisées les opérations de contrôle interministérielles ?

La direction départementale de la protection des populations a également participé à plusieurs **opérations de contrôle interministérielles** :

- Avec la direction départementale de la cohésion sociale et la gendarmerie maritime pour le contrôle des clubs nautiques, de surf ou de plongée ;
- Avec les douanes pour vérifier les conditions de transport des denrées, notamment le maintien de la chaîne du froid.

Au cours de l'année, **huit établissements de restauration ont été contrôlés** dans le cadre d'opérations conjointes avec les services de police, de l'inspection du travail ou de la police aux frontières. Ces inspections ont donné lieu à des mises en demeure ou des fermetures administratives pour des défauts majeurs en matière d'hygiène alimentaire.

## → Comment s'est organisée la gestion des alertes ?

Au cours de l'année 2018, la direction départementale de la protection des populations a **géré 74 alertes**, en **nombre croissant** par rapport à l'année précédente. 16 d'entre elles portaient sur des produits non alimentaires et 58 sur des denrées alimentaires.

La direction départementale de la protection des populations a également traité **25 signalements de suspicion de toxi-infection alimentaire collective** et un cas de listériose neuro-méningée. La prise en charge et le traitement de ces événements ont parfois impliqué des inspections et prélèvements de restes alimentaires pour recherche et identification de l'agent causal. Ils se déroulent en étroite collaboration avec l'agence régionale de santé, qui conduit l'enquête épidémiologique auprès des malades.

*Un dossier marquant a émergé au cours des mois de juillet/août : il s'agit de la gestion des contaminations de fromages fermiers au lait cru par des souches hautement pathogènes de la bactérie *Escherichia coli*, détectées au cours de la réalisation d'un plan de surveillance spécifique.*

*Ces souches productrices de toxines sont pathogènes pour l'homme. Elles peuvent être responsables d'affections rares mais graves, dont le syndrome hémolytique et urémique, ou de complications neurologiques graves pouvant entraîner la mort.*

*De ce fait, les positivités détectées sur des fromages issus de deux exploitations du département qui transforment le lait de leur cheptel ovin, ont nécessité un suivi rapproché de la direction départementale de la protection des populations sur ces dossiers. Ces incidents ont nécessité la destruction de 166 fromages d'une valeur de plus de 11000 euros et engendré des frais d'analyses d'un montant équivalent.*



Stock de fromages fermiers (source : préfecture)

## 2- Encourager l'aménagement durable du territoire

### 2.1 Des actions de gestion de l'eau, de la qualité de l'air et des déchets, au service de la protection des ressources naturelles

#### Assainissement de l'eau : l'action de l'Etat s'est articulée autour de la surveillance et la mise en conformité des stations de traitement

La directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines a fixé des obligations pour l'assainissement des eaux usées des agglomérations. **Les stations de traitement des eaux usées de plus de 2000 équivalents-habitants sont soumises à des obligations renforcées.**

#### → En quoi a consisté la surveillance des stations de traitement des eaux usées?

Le département des Pyrénées-Atlantiques compte **250 stations de traitement des eaux usées** dont 51 d'une capacité supérieure à 2000 équivalents-habitants regroupées au sein de 47 agglomérations d'assainissement.

L'analyse du service de police de l'eau pour le premier semestre 2018 a fait état de **27 stations de traitement des eaux usées non-conformes** réparties en 26 agglomérations d'assainissement. Parmi ces systèmes non conformes, la Commission européenne a retenu une liste de **12 stations susceptibles d'être visées par une procédure contentieuse.**

#### → Pourquoi et comment garantir la mise en conformité des stations de traitement des eaux usées?

La non-conformité des systèmes d'assainissement a un **impact sur la qualité des eaux.**

L'État exige des collectivités une **mise en conformité la plus rapide possible** des systèmes non conformes, notamment s'agissant des systèmes visés par la Commission. Des **procédures de police administrative** peuvent être mises en œuvre afin de garantir la mise aux normes des systèmes d'assainissement défaillants.

#### Lutte contre les inondations : l'approbation de quatre plans de prévention des risques d'inondation a permis d'améliorer la connaissance du risque

#### → A quoi servent les plans de prévention des risques naturels ?

Le département des Pyrénées-Atlantiques est soumis à de **nombreux risques naturels** en raison de son caractère montagneux et de sa façade littorale :

- Inondations (crues de plaines et surtout crues torrentielles),
- Mouvements de terrains, avalanches
- Séismes
- Tempêtes
- Phénomènes de submersion marine
- Feux de forêt (écobuages), notamment.

Ces événements soudains et de grande ampleur ne permettent pas toujours la mise en œuvre de mesures d'urgence. **L'adoption de mesures de prévention**, par le biais de plans de prévention des risques naturels, permet de pallier cette difficulté.

Ces plans font l'objet d'un programme d'élaboration triennal, dont l'avancement est examiné chaque année devant la commission départementale des risques naturels majeurs. La dernière séance de la commission s'est tenue le 5 décembre 2018.

Ce programme vise à **couvrir près des deux tiers de la population du département** par des plans de prévention des risques naturels, en ciblant les zones à forts enjeux.

→ En quoi a consisté le suivi des plans de prévention des risques ?

En 2018, le programme d'élaboration triennal des plans de prévention des risques naturels a fait l'objet d'un suivi particulier s'agissant du risque inondations, des phénomènes multirisques en zone de montagne, et de la submersion marine.

**Quatre plans de prévention des risques naturels ont été approuvés** pour les zones de Moumour, Bizanos, Idron et Artigueloutan. Les études sur d'autres communes ont progressé sur cette période :

- Fin 2018, 110 communes disposaient d'un plan de prévention approuvé ;
- 22 autres plans de prévention des risques naturels étaient en cours de réalisation en 2018 (neuf révisions et treize élaborations).

**Gestion des cours d'eau : d'importants travaux de réparation ont été conduits à la suite des crues majeures qu'a connues le département en 2018**

→ Quelles ont été les actions menées pour réparer les structures et indemniser les acteurs touchés par les crues ?

Au début du mois de juillet 2018 s'est tenue une réunion à l'attention des services techniques des syndicats de rivière et des communautés d'agglomération et de communes. Cette **réunion visait à dresser un premier bilan des inondations et gérer le retour à la normale le plus efficacement possible**. A cette occasion, les services de l'État ont insisté sur deux priorités :

- Les **travaux de nettoyage** dans les cours d'eau et à proximité ;
- Les **travaux de réparation** sur les ouvrages de protection contre les inondations lorsque ceux-ci ont été endommagés.

Une réunion du comité départemental d'expertise sur les calamités agricoles ont été organisées en septembre 2018, pour **valider les demandes de reconnaissance de calamités agricoles. Les demandes en pertes de fonds et en pertes de récolte des agriculteurs continuent à être instruites**. Elles concernent 243 communes pouvant bénéficier de ce dispositif d'indemnisation.

**520 demandes de modification des déclarations de surface** concernant les aides au titre de la politique agricole commune font l'objet d'un traitement.

→ Quelles seront les actions menées pour améliorer la prévention des inondations ?

Des réflexions de plus long terme seront engagées avec les collectivités pour **améliorer les dispositifs de prévention des inondations**. Certains plans de prévention du risque inondation devront être révisés pour intégrer les nouvelles données hydrauliques collectées à l'issue de ces inondations.

## Lutte contre le changement climatique : les plans climat air énergie territoriaux ont fait l'objet d'une mise en œuvre progressive dans le département

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 a confié l'élaboration et la mise en œuvre des **plans climat air énergie territoriaux** aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants.

Ces documents permettent de **structurer la politique énergétique et climatique en définissant des objectifs pour lutter contre le changement climatique** et en atténuer les effets.

### → Comment ont été mis en œuvre ces plans dans le département ?

La **communauté de communes Lacq-Orthez** a été la première à approuver son plan climat air énergie territorial en décembre 2017, suivie par la **communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées** dont le plan climat air énergie territorial a été approuvé le 28 juin 2018. La direction départementale des territoires et de la mer a accompagné ces deux dossiers et a participé à l'ensemble des comités techniques.

La communauté d'agglomération du Pays Basque et les communautés de communes des Luys en Béarn, du Nord Est Béarn, du Pays de Nay et du Haut Béarn se sont également engagées dans l'élaboration de ces documents.

### → Quel a été le rôle des services de l'Etat ?

En 2018, la direction départementale des territoires et de la mer a transmis à chacune des collectivités une note d'enjeux et a participé aux réunions de lancement de la démarche.



## Déchets inertes : l'action des services de l'Etat a été orientée vers la valorisation et la gestion des déchets inertes au Pays Basque

### → Pourquoi réduire le volume de déchets inertes ?

La loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 prévoit de découpler progressivement la croissance économique et la consommation de matières premières. Elle fixe un **objectif de valorisation de 70 % des déchets** du secteur du bâtiment et des travaux publics dès 2020.

La réduction du volume des déchets produits par le secteur de la construction s'inscrit pleinement dans le cadre de la transition vers une économie circulaire.

### → Comment réduire le volume de déchets inertes et lutter contre le risque de stockage irrégulier ?

Le diagnostic pour le département fait état de **1,8 million de tonnes de déchets inertes produits en 2012**, dont 86 % sont liés à l'activité du bâtiment et des travaux publics. Le bilan des déchets reçus sur les sites autorisés ne recoupe que 59 % de ce tonnage : actuellement, **41 % des déchets suivent des filières non identifiées et seuls 34 % des déchets inertes sont valorisés**.

L'activité soutenue de travaux et d'aménagements, couplée à la pénurie de plateformes de valorisation et de sites de stockage, a conduit à des **opérations de stockage irrégulières**, voire à des opérations d'exhaussement de sols présentées comme des opérations de valorisation agricole.

### Zoom : l'action de la communauté d'agglomération du Pays Basque

Face aux enjeux liés aux déchets inertes, la communauté d'agglomération Pays Basque a décidé de se doter de la compétence « Création et gestion de sites de valorisation et de gestion des déchets inertes d'activité du bâtiment et des travaux publics ».

Cette compétence a été déléguée au syndicat de traitement des déchets « Bil Ta Garbi ». A l'été 2018, le syndicat s'est engagé dans la conduite d'un schéma directeur des déchets inertes, lequel porte sur la recherche et la création de sites de valorisation et d'élimination à l'échelle de la communauté d'agglomération Pays Basque et de la communauté de communes du Béarn des Gaves. Les résultats de ces travaux, qui ont associé la direction départementale des territoires et de la mer, ont été connus au printemps 2019.

Une démarche de sensibilisation a été engagée depuis 2016 auprès des élus et des collectivités afin de favoriser l'émergence de nouveaux sites. Associés à la démarche, les services de l'Etat et le conseil départemental travaillent avec l'appui de l'AUDAP.

Cette démarche a abouti à des ateliers d'échange et à un cahier pédagogique relatif à l'intégration du secteur des bâtiments et travaux publics dans les marchés publics de travaux. Elaboré en 2018, le cahier a été publié en janvier 2019.

## 2.2 Des actions de soutien à la ruralité destinées à maintenir une agriculture durable en protégeant les territoires et les populations

### Soutien à l'agriculture : de nombreuses aides versées par les services de l'Etat permettent de développer une agriculture respectueuse de l'environnement

La direction départementale des territoires et de la mer a participé au développement d'une agriculture dynamique dans le département par l'instruction de dossiers de différentes natures :

Type de dossiers	Chiffre 2018	Evolutions en 2018
Aides à la surface	9 429	stabilité du nombre de demandeurs (9 604 en 2017)
Aides animales	6 472	déclin du nombre de demandeurs (-8 % par rapport à 2017)
Indemnité compensatoire de handicap naturel	3 978	stabilité du nombre de demandeurs
Jeunes agriculteurs	103	nombre d'installations aidées important avec un montant d'aide moyen de 36 769 €
Aides à l'investissement sur les exploitations agricoles	335	montant total d'aide de 6 631 934 € (pour développer l'activité économique des fournisseurs en construction de bâtiments et machinisme agricole)
Aide à l'agriculture biologique	464	augmentation notable du nombre de demandeurs (+19 % par rapport à 2017)

Enfin, les services de l'Etat et la chambre d'agriculture collaborent étroitement pour apporter des conseils réglementaires aux agriculteurs concernant les différentes mesures d'aides auxquels ils sont éligibles. En 2018, cette collaboration a permis à la chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques de soumettre et faire **valider un projet agri-environnemental et climatique**. Il permettra aux exploitations du quart nord-est du département qui s'engageront dans cette démarche d'orienter leurs pratiques vers une utilisation plus raisonnée des produits phytosanitaires, tout en favorisant les systèmes d'élevage bovin-viande sur les coteaux du département.

### Soutien à la ruralité : l'accessibilité des services publics en milieu rural est demeurée une priorité en 2018

L'accessibilité des services publics en milieu rural est **indispensable à l'accompagnement du monde rural et agricole et à la protection des populations** en charge de maintenir une agriculture durable. Au regard de ce constat, les services de l'Etat ont été mobilisés à la poursuite de **l'extension des maisons de services au public**.

#### Zoom : les maisons de services au public dans les Pyrénées-Atlantiques

Les maisons de services au public, dispositif mis en place depuis 2015, ont développé un réseau dans le département qui comprend 14 structures, dont :

- 6 portées par La Poste : Arthez de Béarn, Espelette, Ogeu les Bains, Saint Etienne de Baïgorry, Thèze et Tardets
- 4 par des collectivités : Bedous, Nay, Mauléon et Pau
- 4 par des associations : Salies de Béarn, Mourenx, Mazeres Lezons et Serres Castet.

Elles permettent de proposer des services au plus près des besoins des bassins de population, en réponse à la diminution des permanences des opérateurs sociaux (caisse d'allocations familiales/mutualité sociale agricole/pôle emploi).

Pour obtenir le label, les gestionnaires des maisons de services au public doivent signer une convention avec deux opérateurs nationaux minimum, fixant les modalités de fonctionnement de la structure. Un cahier des charges, établi par le commissariat général à l'égalité des territoires, fixe une obligation d'ouverture de 24 heures par semaine. Une aide de 30 000€ maximum de l'Etat est apportée par année pleine de fonctionnement.

Pour 2019, le commissariat général à l'égalité des territoires a entamé une réflexion pour modifier le cahier des charges et envisagé 3 niveaux de labellisation, selon le niveau de services rendus par les maisons de services au public.

### 2.3 La préservation des espèces : de la continuité écologique à la réintroduction de l'ours

#### Poissons migrateurs : l'année 2018 a marqué une première étape vers la restauration de la continuité écologique sur les axes à enjeux majeurs

L'article L. 214-17-I-2°) du code de l'environnement prévoit une **obligation d'assurer la continuité écologique** (circulation des espèces, transit sédimentaire). Initialement fixé à échéance du 9 novembre 2018, le respect de cette obligation a fait l'objet d'un délai supplémentaire de cinq ans (échéance au 9 novembre 2023) pour les propriétaires ou exploitants d'ouvrages non conformes ayant déposé un dossier de mise en conformité auprès du service chargé de la police de l'eau.

Dans le département des Pyrénées-Atlantiques, **131 ouvrages étaient concernés par cette obligation.**

#### → Comment les services de l'Etat ont-ils accompagné la restauration de la continuité écologique ?

En 2018, la direction départementale des territoires et de la mer a accompagné la **mise en conformité des ouvrages existants** (suivi des études engagées, instruction des demandes de modifications). De nombreux dossiers ont été reçus en amont du 9 novembre 2018, les propriétaires ou exploitants souhaitant bénéficier du report de délai mentionné supra.

Au 31 décembre 2018, **21 ouvrages ont fait l'objet d'aménagements** pour la restauration de la continuité écologique. Parmi les 110 ouvrages encore susceptibles d'être concernés par une mise en conformité, **60 ouvrages bénéficient d'un report de délai** pour leur mise en conformité au plus tard à l'échéance du 9 novembre 2023.

#### Ours : la réintroduction de deux ourses a été accompagnée d'une consultation des acteurs concernés

#### → Pourquoi avoir procédé à la translocation de deux ourses ?

Le 27 mars 2018, le Ministre de l'écologie et de la transition énergétique a annoncé la **translocation de deux ourses dans les Pyrénées-Atlantiques**, en réponse à la fragilité du noyau occidental de la population ursine, constitué de 2 mâles et aucune femelle. La réintroduction devait permettre d'assurer la sauvegarde de l'espèce à l'Ouest des Pyrénées tout en conservant le patrimoine génétique de la lignée historique dans le secteur.

Toutefois, ce mouvement de réintroduction ne devrait pas être poursuivi. Le gouvernement s'est en effet engagé, en juin 2019, à ne plus réintroduire d'ours dans les Pyrénées, sauf si la mort d'un plantigrade était liée à une action humaine.

#### → Comment s'est organisée la consultation des acteurs locaux ?

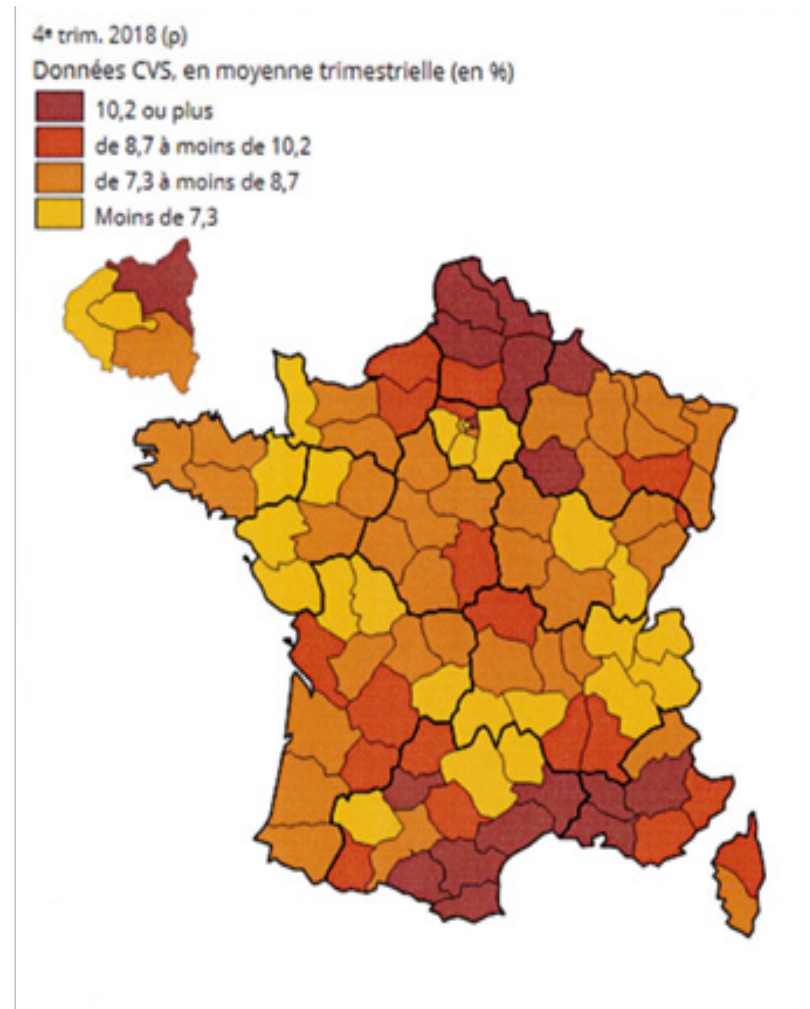
L'opération de translocation a été précédée, dans le département, d'une **importante concertation avec les acteurs locaux** sur la base d'un dossier administratif incluant un volet sanitaire détaillé.

Ces concertations, représentant plus d'une centaine d'heures de réunion, ont permis de **formaliser des propositions opérationnelles** transmises aux ministères concernés. Elles ont toutefois donné lieu à une opposition parfois virulente d'une partie des acteurs du territoire.

Un **plan d'action local** sera mis en place afin de traiter les sujets de préoccupation générés par ces réintroductions.

### 3- Promouvoir l'emploi et renforcer la cohésion sociale

#### 3.1. Des actions tournées vers la dynamisation des créations d'emplois



Avec un **taux de chômage de 7,4% au 4<sup>e</sup> trimestre** de l'année 2018 (contre 7,5% au 4<sup>e</sup> trimestre 2017) le département connaît une **évolution favorable durable de son marché du travail** et retrouve une situation analogue à celle observée à la fin de l'année 2011.

Au quatrième trimestre 2018, une très légère augmentation du nombre d'inscrits a pu être constatée dans le département, portant à 30 530 le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et sans activité (catégorie A) en moyenne trimestrielle. **Le nombre de demandeurs d'emplois de catégorie A connaît une augmentation de +0,2 % (soit + 50 personnes) sur un trimestre et une diminution de 1,2 % sur un an.** En Nouvelle-Aquitaine, ce nombre baisse de 0,2 % sur un trimestre et de 2,1 % sur un an).

Dans le département, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant ou non exercé une activité (catégories A, B, C) s'établit en moyenne à 54 920 au quatrième trimestre 2018. **Le nombre de demandeurs d'emplois de catégorie A, B et C diminue de 0,4 % sur un trimestre (soit - 200 personnes) et progresse de 0,5 % sur un an.** En Nouvelle-

Aquitaine, ce nombre baisse de 0,2 % sur un trimestre.

#### Emploi : les services de l'Etat ont conduit une action d'insertion renforcée auprès des publics les plus fragiles

##### Un bilan positif du dispositif garantie jeunes

Le dispositif « Garantie Jeunes » a été déployé dans les Pyrénées-Atlantiques lors de la phase de généralisation nationale au 1er janvier 2017.

La cible du dispositif, les « NEET » (*not in employment, education or training*), sont des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en formation ni en scolarité, en situation précaire et motivés pour faire l'objet d'un **accompagnement renforcé vers l'emploi et vers l'autonomie**. Ce dispositif vise à répondre à leurs préoccupations concernant le **logement, la santé et l'accès aux droits**.



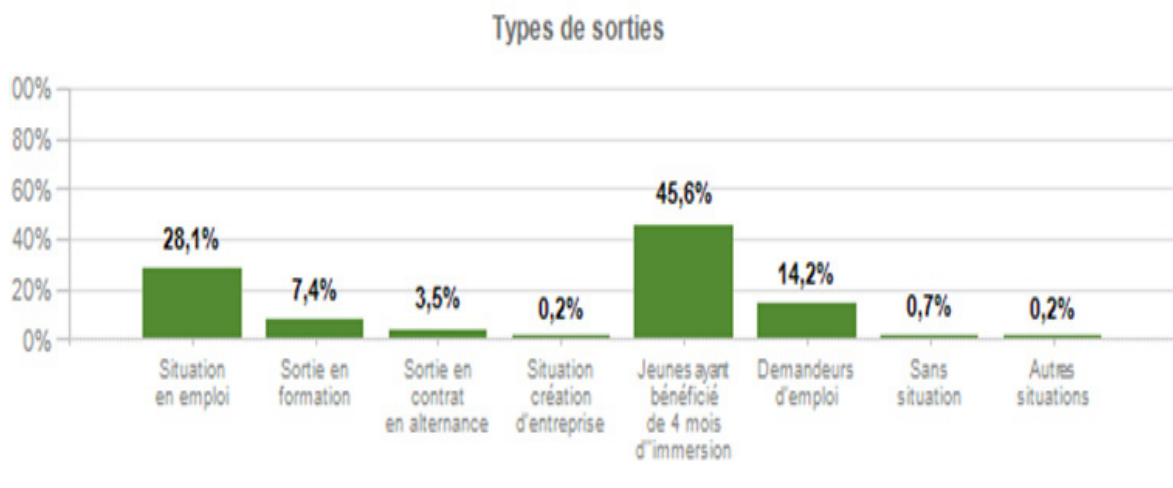
## → Quels ont été les résultats de la mise en œuvre du dispositif ?

Depuis la mise œuvre et jusqu'au 31 décembre 2018, 1445 jeunes des Pyrénées-Atlantiques ont pu bénéficier de ce dispositif. Ils représentent 55% d'hommes et 45% de femmes, pour 50% d'entre eux âgés entre 18 et 21 ans. 78% ont un niveau de qualification de niveau V.

Après une année de mise en œuvre, le dispositif présente des résultats satisfaisants en termes de repérage des jeunes et de leur orientation vers la garantie jeunes : **les objectifs quantitatifs du département sont atteints à 91%**. L'accompagnement renforcé vers l'emploi donne des résultats particulièrement encourageants avec **85% de sorties positives réparties comme suit**.

### JEUNES SORTIS DU PARCOURS

Total des sorties : 537



## Un dispositif d'insertion économique enrichi par la mise en place d'une plateforme mobilité

Au 31 décembre 2018, 27 structures d'insertion par l'activité économique ont permis d'accompagner 550,36 équivalents temps-plein de salariés en insertion par des salariés permanents. Elles sont réparties comme suit :

- 8 entreprises d'insertion avec 59,90 équivalents temps-plein réalisés ;
- 2 entreprises de travail temporaires d'insertion avec 50,24 équivalents temps-plein réalisés ;
- 6 associations Intermédiaires avec 218,27 équivalents temps-plein réalisés ;
- 11 ateliers chantiers d'insertion avec 221,95 équivalents temps-plein réalisés.

## → Qu'est-ce qu'une plateforme mobilité ?

Les acteurs de l'insertion ont mis en place une plateforme mobilité visant à lutter contre les freins les plus courants rencontrés par les publics en difficulté et **intégrer l'insertion par l'activité économique dans un partenariat proactif**.

Le but est de bénéficier d'un **diagnostic mobilité** permettant de :

- Conduire une **analyse de l'autonomie dans les déplacements**, axée sur les éléments matériels, psychologiques et cognitifs (accompagnement possible pour le permis de conduire si nécessaire) ;
- Offrir les services d'un **garage social** ;
- Développer l'**animation territoriale et l'ingénierie** au service des collectivités et des partenaires avec une fonction de veille dans le cadre d'un observatoire de la mobilité.

#### → Comment s'est organisé le fonctionnement de la plateforme ?

Pilotée par l'association « transition », porteuse du plan local pour l'insertion et l'emploi Ouest Béarn, **la plateforme mobilité a noué un partenariat fructueux avec CIEL**, un atelier chantier d'insertion qui développe dans le cadre de cette plateforme une activité de garage et de location sociale. Depuis son démarrage en mai 2018, ce projet a connu des résultats probants :

- Il a bénéficié d'un **soutien financier de 15 000 €** de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi au titre du fonds départemental d'insertion ;
- Il a permis l'embauche de **trois contrats à durée déterminée d'insertion** supplémentaires financés par l'aide au poste.

L'ensemble des publics cibles de ce dispositif sont orientés sur prescription par les structures sociales. Ils bénéficient de **locations de véhicules ou de réparation et entretien de leurs véhicules à bas coût**. L'offre de location maille le territoire de la « zone centre » du département grâce à des points de dépôt des véhicules à Mauléon, Oloron, Orthez et Salies.

#### → Quels ont été les résultats de la première expérimentation territoriale ?

En 2018, la barre des **200 demandeurs d'emplois reçus pour un diagnostic mobilité personnalisé** a été franchie avec 243 bénéficiaires.

Initialement sollicitée par les personnes issues du territoire de Lacq Orthez, **la plateforme mobilité accueille de plus en plus de demandeurs d'emplois des territoires Béarn des Gaves et Haut Béarn**, orientés vers la plateforme par les prescripteurs.

### Formation professionnelle : les mesures de valorisation de l'apprentissage ont permis l'augmentation sensible du nombre d'apprentis en 2018

#### → En quoi a consisté la réforme nationale de l'apprentissage ?

Le gouvernement a lancé en 2018 le chantier de **réforme du système de formation professionnelle** avec l'ambition de construire une « société apprenante ».

La loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », adoptée le 5 septembre 2018 contient les évolutions nécessaires pour **accroître l'offre de formation** en apprentissage sur tout sur le territoire national.

→ Quelles ont été les actions de valorisation de l'apprentissage dans le département ?

Les Pyrénées-Atlantiques occupent le **3ème rang du classement régional** avec 2 878 apprentis en 2018 (+ 10 % par rapport à 2017, après plusieurs années de stagnation). Ce redémarrage tient à plusieurs facteurs :

- L'organisation de **journées de promotion de l'apprentissage** organisées à Pau et Bayonne en juillet 2018 visant à apporter de l'information au grand public (jeunes scolarisés et demandeurs d'emploi) et à faciliter le rapprochement offres/demandes de contrats d'apprentissage ;
- La mise en place d'une **cellule opérationnelle départementale** pilotée par les services de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et de la direction des services départementaux de l'éducation nationale afin d'aider les jeunes à concrétiser leur projet d'insertion professionnelle ;
- La tenue **d'actions ponctuelles de valorisation** de l'apprentissage, telles que la **matinale des alternants** en octobre 2018 dans l'établissement des Laboratoires des Pyrénées et des Landes à Lagor.

A l'initiative de M. Bernard Dupont, président du conseil d'administration de ces laboratoires, 12 alternants en poste au sein de l'établissement ont témoigné de leur parcours et expérience en présence des maîtres d'apprentissage et des représentants institutionnels.



Matinale des alternants (source : Sud Ouest)

Soutien à l'activité : les actions menées ont visé à appuyer le développement économique et les restructurations

### L'accompagnement des filières économiques structurantes

- Parlons chimie et territoire

Organisateurs : GIP CHEMPARC, CCLO, CCI Pau Béarn, Lacq Plus et SOBEGI

#### → En quoi consiste la semaine portes-ouvertes de France chimie ?

En octobre 2018 s'est tenue la semaine portes-ouvertes organisée par France chimie (ex UIC) sur l'ensemble du territoire national : une conférence s'est tenue le 11 octobre sur le bassin de Lacq pour présenter la filière ; un nouvel angle, prenant en compte les enjeux d'écologie territoriale.

Cette manifestation a contribué à **mettre en valeur le rôle essentiel de la chimie**, qui alimente tous les grands domaines de l'activité humaine présents et à venir et représente un maillon indispensable à la transition écologique et à notre qualité de vie.

#### → Quel soutien de l'Etat à la filière de la chimie ?

L'Etat **accompagne la filière pour renforcer son attractivité, sa compétitivité et sa durabilité**, aux côtés des collectivités territoriales très mobilisées. La signature du nouveau Contrat de Filière Chimie et Matériaux le 26 octobre 2018, en présence de Mmes Pénicaud et Pannier-Runacher, fixe les engagements réciproques des branches professionnelles conclus avec l'Etat, pour les trois prochaines années.

- France energy team

#### → Doù vient la marque « France energy team » ?

L'attention portée aux secteurs des géosciences et du pétrole et gaz s'est poursuivie en lien avec le pôle de compétitivité AVENIA soutenu par l'État en partenariat avec les collectivités territoriales.

La **plateforme de mutualisation commerciale THOMS** est dédiée aux acteurs désireux d'unir leurs savoir-faire pour collaborer et apporter une offre de services ou une solution globale sur-mesure pour tout projet des filières énergétiques du sous-sol.

Dans le prolongement du déploiement de cette plateforme, le pôle AVENIA a encouragé la création de la marque déposée « France energy team » comme **marque export des pôles de compétitivité et clusters français dédiés aux thématiques des hydrocarbures et de l'énergie** : POLE AVENIA, BRETAGNE POLE NAVAL, EVOLEN, NEOPOLIA, RACE.

#### → En quoi consiste France energy team ?

Ce groupement est destiné à promouvoir l'offre et l'expertise de la filière en constituant une marque commune de référence sur la scène européenne et internationale.

L'objectif de ces cinq partenaires est de collaborer afin de constituer une offre conjointe pour favoriser l'accompagnement et le développement de leurs entreprises et structures membres à l'export, en vue d'améliorer leur visibilité.



## La valorisation des métiers industriels

La semaine de l'industrie contribue, depuis 2011, à **changer le regard du public, en particulier des jeunes, sur l'industrie** grâce à des événements organisés en France métropolitaine et les DOM-TOM.



### → Quels résultats à l'issue de l'édition 2018 de la semaine de l'industrie ?

La huitième édition de la Semaine de l'industrie s'est tenue du 26 mars au 1er avril 2018.

**230 événements** ont été labellisés en Nouvelle-Aquitaine, dont une trentaine en Pyrénées-Atlantiques, organisés par les organisations professionnelles et les chambres consulaires.

Parmi ces événements ont été organisés :

- Les **visites d'une vingtaine d'entreprises** des secteurs de la métallurgie, de l'aéronautique et de la fabrication d'équipements industriels ;
- Des ateliers sur l'apprentissage ;
- Un parcours de **découverte des métiers de l'industrie**
- La visite de la Halle de la chimie ;
- La présentation de métiers de l'agroalimentaire ;
- Des conférences-débats ;
- Des remises de prix.

## Le suivi des mutations économiques

### • Activité partielle

#### → Que représente l'activité partielle dans le département ?

Au cours de l'année 2018, **210 dossiers d'activité partielle ont été instruits**. Ils ont concerné 2 083 salariés, 118 320 heures ont été consommées pour un montant de **prise en charge de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de 915 797€**.

Secteur d'activité	Nombre de dossiers d'activité partielle instruits	Nombre de salariés concernés	Nombre d'heures consommées
Métallurgie	13	691	12 916
Bâtiments et travaux publics	26	158	2 927
Hôtels, cafés, restaurants	41	329	53 065

→ Comment expliquer l'évolution de l'activité partielle en 2018 ?

Le niveau de l'activité partielle en 2018 résulte de plusieurs facteurs :

- Les conséquences des **travaux du bus à haut niveau de service** et ceux des halles ;
- Les inondations de Salies de Béarn et de Gan (qui ont conduit à l'instruction de 47 dossiers, représentant 206 salariés concernés, 26 784 heures d'activité partielle et une prise en charge à hauteur de 207 308 €) ;
- Le **manque de neige** dans les stations de ski du département (qui ont conduit à l'instruction de 16 dossiers, représentant 234 salariés concernés et 85 650 heures prévisionnelles demandées).

- Plans de sauvegarde de l'emploi

Deux **plans de sauvegarde de l'emploi** ont été instruits :

- Le premier a conduit au dépôt d'accords majoritaires concernant la suppression de 313 postes et la création de 132 postes ;
- Le second, en cours, prévoit 28 suppressions de postes.

**Dialogue social : l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social départemental a été mis en place en 2018**

Un observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social a pour objectif principal de **renforcer le dialogue social dans les très petites entreprises/petites et moyennes entreprises** des Pyrénées-Atlantiques.

Il a été mis en place dans le département des Pyrénées-Atlantiques le 15 mai 2018, conformément à l'ordonnance n°2017-1385 du 22 septembre 2017.



→ Quels acteurs composent l'observatoire ?

Cette instance paritaire est composée des **six organisations syndicales** les plus représentatives sur le département, et des **six organisations professionnelles** d'employeurs au niveau national interprofessionnel et multiprofessionnel (dont chacune assure alternativement chaque année la présidence). La direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi en assure le secrétariat.

→ Quelles ont été les réalisations de l'observatoire ?

**Cet observatoire s'est réuni à trois reprises en 2018**, dans les locaux de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, afin de fixer le cadre de son fonctionnement et définir son périmètre d'intervention.

Un bilan de la négociation collective d'entreprise en 2017 dans les Pyrénées-Atlantiques a été présenté à ses membres. L'observatoire travaille à la **création d'un support de communication** destiné à se faire connaître auprès des très petites entreprises.

### 3.2. Des actions destinées à favoriser la cohésion sociale

Hébergement : le parc d'hébergement généraliste et le dispositif national d'asile ont été étendus dans le département

#### Dispositif d'hébergement d'urgence dans les Pyrénées-Atlantiques

En 2018, **112 places d'hébergement d'urgence** étaient ouvertes dans le département ; 28 places hivernales ont pu être pérennisées dont :

- 20 places de mises à l'abri ;
- 8 places dédiées aux femmes victimes de violences, ce qui porte à 140, le nombre de places d'hébergement d'urgence pérennes au 31 décembre 2018.

#### Plan logement d'abord

En 2018, le **plan quinquennal pour le logement d'abord** a fixé des objectifs en termes de production d'offre de logement abordables et de fluidité de l'hébergement vers le logement.

Dans ce cadre, le département visait une **cible de 127 logements** à trouver pour des sortants d'hébergement. Ces objectifs ont été atteints à hauteur de 69% au 31 décembre 2018, soit 87 logements attribués. Ce taux résulte de la **tension importante sur le logement en zone littorale**.

#### Politique de l'asile

Le parc d'hébergement pour les demandeurs d'asile et pour les réfugiés a évolué de + 5,88 % du 1er janvier 2018 (832 places) au 1er janvier 2019 (881 places) et de + 112 % sur les trois dernières années.

Le département des Pyrénées-Atlantiques représente 11 % des capacités de la Nouvelle Aquitaine (8 000 places), ce qui correspond au poids de sa population (11,35 %).

#### → Quel a été le rôle des services de l'Etat ?

Un travail important a été engagé avec les opérateurs et les services pour assurer une meilleure fluidité du parc d'hébergement en **réduisant fortement les taux de présence indue** (réfugiés et déboutés), inférieurs aux taux régionaux et nationaux à la fin de l'année 2018. De mars à décembre 2018 le taux de présence des réfugiés est ainsi passé de 13,6 % à 4 % et de 1,94 % à 0,27 % s'agissant des déboutés.

Le taux de relogement des réfugiés, qui s'élève à 39%, reste inférieur à la cible 2018 fixée par le préfet de région (253 logements). Toutefois, **74 % des réfugiés sortants de structures du dispositif national d'accueil du département ont été relogés ou hébergés**.

#### → Comment s'est organisée la réponse entre les services ?

Ce travail a été permis par :

- La mise en place d'un **comité de pilotage régulier** (tous les 15 jours puis tous les mois) sous la présidence du secrétaire général de la préfecture avec les services de l'Etat, les opérateurs du dispositif national d'accueil, le conseil départemental, la ville de Pau et la déclinaison, dans le cadre du comité de pilotage, d'un plan d'actions ;
- Des **réunions mensuelles de l'équipe mobile** (préfecture/direction départementale de la cohésion sociale/ services intégrés de l'accueil et de l'orientation -115).

### Lutte contre l'habitat indigne : les mesures entreprises ont permis de prévenir et réprimer l'habitat indigne

La direction départementale des territoires et de la mer est en charge du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne. A ce titre, elle a géré en 2018 :

- 150 **signalements d'infractions** au règlement sanitaire départemental,
- 15 procédures aboutissant à la prise **d'arrêtés d'insalubrité** par le préfet des Pyrénées-Atlantiques

De même, une procédure de **substitution des propriétaires défailnants** pour la réalisation des travaux d'urgence a été menée à terme.



Intérieur d'un habitat indigne (source : direction départementale des territoires et de la mer)

### Soutien à la vie associative : le Fonds pour le développement de la vie associative a constitué un instrument privilégié des services de l'Etat

#### → Comment s'est organisé le soutien financier aux associations en France ?

Le décret du 8 juin 2018 institue un **nouveau mode de soutien financier** en direction des associations en associant les collectivités locales et le mouvement associatif dans le processus d'attribution des financements.

Sur son versant pratique, cette initiative est à l'origine de la **création d'un volet supplémentaire « fonctionnement et innovation »** au sein du fonds, traditionnellement dévolu au financement de la formation des bénévoles.

Ce fonds est ouvert à **toutes les associations** sans distinction de secteur et sans nécessité d'agrément ministériel.

#### → Comment ce soutien financier a-t-il été décliné dans le département ?

Le montant total de l'enveloppe pour le département s'est élevé à **259 050 euros**. Dans le même temps, le montant total des **demandes de subventions s'élevait à 2 739 277 €** pour un montant consolidé de budget d'actions à hauteur de 14 559 448 euros.

**274 dossiers ont été déposés**. 35 % des demandes ont émané de territoires prioritaires (quartiers prioritaires de la ville et zones de reconquête républicaine). A l'issue de la phase d'instruction, 105 dossiers ont reçu un avis favorable soit 38% du total des demandes.

69 % des financements ont été proposés en soutien d'actions en territoires fragiles.

La moyenne des subventions par projet a été de **2467€**.



**Lutte contre l'exploitation : la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle a été mise en place en 2018****→ Comment s'organise la lutte contre la prostitution en France ?**

La loi visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées du 13 avril 2016 a été une **avancée historique pour les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes**.

Les mesures mises en œuvre poursuivent quatre objectifs :

- Renforcer la lutte contre les réseaux d'exploitation sexuelle ;
- Mieux accompagner les personnes prostituées souhaitant sortir de la prostitution ;
- Développer la prévention des pratiques prostitutionnelles et l'achat d'actes sexuels ;
- Responsabiliser les clients de la prostitution, qui sont dorénavant pénalisés et passibles d'une contravention.

**→ Comment ce dispositif a-t-il été décliné dans le département ?**

Une commission a été installée le 16 octobre 2018 sous l'autorité du Préfet dont la mission est de **coordonner et décliner l'action en faveur des victimes** de la prostitution et de donner un avis sur l'engagement des personnes qui le souhaitent dans un **parcours de sortie de la prostitution**.

Les parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale ont pour vocation d'offrir aux personnes désireuses d'en sortir, les moyens de se libérer de l'emprise de leur proxénète, d'envisager un autre avenir et de s'insérer grâce à **l'accompagnement par des professionnels d'une association spécifiquement agréée** (l'organisme de gestion des foyers amitié pour le département).

## 4- Accompagner les collectivités territoriales et les usagers

### 4.1 Le maintien du niveau des concours financiers de l'État en 2018

#### CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES AIDES EN FONCTIONNEMENT - AIDES EN INVESTISSEMENT 2018 versées ou engagées à ce jour

COMMUNES	2015	2016	variation 2015/2016	2017	variation 2016/2017	2018	variation 2017/2018
Dotation globale de fonctionnement	88 556 132	73 682 020	-16,80%	63 210 227	-14,21%	61 460 699	-2,77%
Dotation de solidarité urbaine	3 757 004	3 679 820	-2,05%	4 045 678	9,94%	4 277 038	5,72%
Dotation de solidarité rurale	11 457 502	12 128 103	5,85%	13 743 509	13,32%	12 735 144	-7,34%
Dotation élu local	947 644	964 035	1,73%	968 574	0,47%	933 208	-3,65%
Dotation spéciale instituteur	50 544	42 120	-16,67%	33 696	-20,00%	28 080	-16,67%
Dotation de compensation des recettes de taxes prof	11 211 097	11 211 097	0,00%	11 211 097	0,00%	11 102 521	-0,97%
Fond national de garantie indiv. des ressources	20 924 129	20 924 129	0,00%	18 544 294	-11,37%	18 524 390	-0,11%
Dotation nationale de péréquation	4 601 988	4 263 332	-7,36%	3 785 154	-11,22%	4 416 064	16,67%
Dotation globale de décentralisation :							
Urbanisme	162 254	289 773	78,59%	250 061	-13,70%	257 175	2,84%
Bibliothèques	-	-		-			
Bureaux municipaux d'hygiène	316 902	389 040	22,76%	389 040	0,00%	389 040	0,00%
Aérodromes	187 766	187 766	22,76%	187 766	0,00%	187 766	0,00%
Allocation compensatrice fiscalité locale				16 108 492		16 478 434	2,30%
<b>Total fonctionnement</b>	<b>142 172 962</b>	<b>127 761 235</b>	<b>-10,14%</b>	<b>116 369 096</b>	<b>-8,92%</b>	<b>114 311 125</b>	<b>-1,77%</b>
Fonds de compensation T.V.A.	33 142 108	20 648 256	-37,70%	29 021 037	40,55%	33 777 193	16,39%
D.E.T.R. (montant enveloppe)	7 898 895	7 139 284	-9,62%	9 935 862	39,17%	10 049 416	1,14%
DSIL - Grands projets d'investissement		7 521 080		3 444 928	-54,20%	3 433 932	-0,32%
DSIL - contrat de ruralité				692 677		936 660	35,22%
<b>Total investissement</b>	<b>41 041 003</b>	<b>35 308 620</b>	<b>-13,97%</b>	<b>43 094 504</b>	<b>22,05%</b>	<b>48 197 201</b>	<b>11,84%</b>
<b>TOTAL (fonctionnement + investissement)</b>	<b>183 213 965</b>	<b>163 069 855</b>	<b>-10,99%</b>	<b>159 463 600</b>	<b>-2,21%</b>	<b>162 508 326</b>	<b>1,91%</b>

GROUPEMENTS DE COMMUNES	2015	2016	variation 2015/2016	2017	variation 2016/2017	2018	variation 2017/2018
Dotation globale de fonctionnement	69 377 400	61 030 685	-12,03%	60 693 926	-0,55%	59 806 502	-1,46%
Dotation globale de décentralisation :							
Transports Urbains	1 246 529	1 246 529	0,00%	1 246 529	0,00%	1 246 529	0,00%
Allocation compensatrice fiscalité locale				6 794 292		7 170 846	5,54%
<b>Total fonctionnement</b>	<b>70 623 929</b>	<b>62 277 214</b>	<b>-11,82%</b>	<b>61 940 455</b>	<b>-0,54%</b>	<b>61 053 031</b>	<b>-1,43%</b>
Fonds de compensation T.V.A.	10 501 731	10 667 905	1,58%	12 981 941	21,69%	13 371 688	3,00%
D.E.T.R. (montant enveloppe)	1 358 837	2 155 812	58,65%	1 897 965	-11,96%	1 309 703	-30,99%
DSIL - Grands projets d'investissement		139 878		297 617	112,77%	626 937	110,65%
DSIL - contrat de ruralité				291 145		415 085	42,57%
<b>Total investissement</b>	<b>11 860 568</b>	<b>12 963 595</b>	<b>9,30%</b>	<b>15 468 668</b>	<b>19,32%</b>	<b>15 723 413</b>	<b>1,65%</b>
<b>TOTAL (fonctionnement + investissement)</b>	<b>82 484 497</b>	<b>75 240 809</b>	<b>-8,78%</b>	<b>77 409 123</b>	<b>2,88%</b>	<b>76 776 444</b>	<b>-0,82%</b>

DEPARTEMENT	2 015	2 016	variation 2015/2016	2 017	variation 2016/2017	2018	variation 2017/2018
Dotation globale de fonctionnement	106 929 175	94 419 513	-11,70%	81 067 598	-14,14%	80 742 618	-0,40%
DD équipement collèges	2 355 279	2 355 279	0,00%	2 355 279	0,00%	2 355 279	0,00%
DGD	2 442 173	2 439 056	-0,13%	2 438 551	-0,02%	2 439 559,00	0,04%
DGD ports	756 961	756 961	0,00%	756 961	0,00%	756 961	0,00%
FDP taxe professionnelle	2 885 244	2 885 244	0,00%	2 653 722	-8,02%	2 272 528	-14,36%
FDP taxe additionnelle et droits d'enregistrements	6 479 025	7 361 169	13,62%	8 839 191	20,08%	9 452 290	6,94%
Dotation de comp réforme taxe professionnelle	15 999 425	15 999 425	0,00%	14 264 711	-10,84%	14 227 812	-0,26%
Fonds national de garantie individuelle de ressources	12 407 985	12 407 985	0,00%	12 407 985	0,00%	12 407 985	0,00%
Allocation compensatrice fiscalité locale	6 614 821	6 374 561	-3,63%	5 438 105	-14,69%	5 423 651	-0,27%
<b>Total fonctionnement</b>	<b>156 870 088</b>	<b>144 999 193</b>	<b>-7,57%</b>	<b>130 222 103</b>	<b>-10,19%</b>	<b>130 078 683</b>	<b>-0,11%</b>
Fonds de compensation T.V.A.	10 298 327	9 510 089	-7,65%	8 107 217	-14,75%	8 206 399	1,22%
DGE des départements	3 121 606	3 448 611	10,48%	3 475 765	0,79%	2 631 059	-24,30%
<b>Total investissement</b>	<b>13 419 933</b>	<b>12 958 700</b>	<b>-3,44%</b>	<b>11 582 982</b>	<b>-10,62%</b>	<b>10 837 458</b>	<b>-6,44%</b>
<b>TOTAL (fonctionnement + investissement)</b>	<b>170 290 021</b>	<b>157 957 893</b>	<b>-7,24%</b>	<b>141 805 085</b>	<b>-10,23%</b>	<b>140 916 141</b>	<b>-0,63%</b>

DOTATIONS DIVERSES	2015	2016	variation 2015/2016	2017	variation 2015/2016	2018	variation 2017/2018
FNADT	1 318 203	1 557 096	18,12%	1 188 211	-23,69%	787 598	-33,72%
Réserve parlementaire (TIL)	1 136 684	1 173 261	3,22%	1 119 330	-4,60%	0	-100,00%
Fonds de calamités publiques	7 090 165	0		0		0	
Fonds de solidarité catastrophes naturelles	392 864	211 759	-46,10%	0	-100,00%	0	
<b>TOTAL</b>	<b>9 937 916</b>	<b>2 942 116</b>	<b>-70,40%</b>	<b>2 307 541</b>	<b>-21,57%</b>	<b>787 598</b>	<b>-65,87%</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>445 926 399</b>	<b>399 210 674</b>	<b>-10,48%</b>	<b>380 985 349</b>	<b>-4,57%</b>	<b>380 988 509</b>	<b>0,00%</b>
----------------------	--------------------	--------------------	----------------	--------------------	---------------	--------------------	--------------

## 4.2 L'accompagnement des communes et structures communautaires dans leur montée en compétences

### Gestion financière : l'année 2018 a été marquée par la mise en place de la contractualisation financière avec les collectivités

L'article 13 de la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques a concerné cinq collectivités dans le département.

Ces collectivités ont toutes **contractualisé avec l'État** au terme de travaux conjoints menés avec les services préfectoraux.

### Attractivité du territoire : l'État a accompagné la mise en œuvre des dispositifs actions cœur de ville à Bayonne et Pau

#### → A quoi sert le dispositif action cœur de ville ?

Le dispositif action cœur de ville a pour ambition de **renforcer l'attractivité des villes moyennes**. Il a vocation à traiter de façon transversale l'ensemble des thématiques notamment l'habitat, le développement économique et commercial, l'aménagement, l'urbanisme, les équipements publics, les services publics, les mobilités, ainsi que l'aménagement numérique.

Le secrétaire général de la préfecture (réfèrent départemental pour l'action cœur de ville) et la direction départementale des territoires et de la mer pour le volet technique ont apporté leur concours aux **deux communes retenues en mars 2018 dans le département : Pau et Bayonne**.

#### Zoom : les actions cœur de ville à Pau

##### ⇒ Comment s'est mise en place la convention-cadre action cœur de ville ?

Le comité de projet a été installé le 28 mai 2018 et la convention-cadre action cœur de ville de Pau a été signée le 25 septembre 2018.

Depuis l'automne 2018, la ville de Pau, l'agglomération Pau Béarn Pyrénées et les partenaires du projet ont travaillé à la finalisation de la phase d'initialisation du projet action cœur de ville.

Les éléments de diagnostic et le projet ont été présentés et validés en comité de projet le 15 février 2019. Le périmètre action cœur de ville et le secteur prioritaire d'intervention a été arrêté.

Le comité régional d'engagement s'est prononcé favorablement sur le projet d'avenant à la convention-cadre intégrant notamment les nouvelles dispositions de l'opération de revitalisation du territoire, le 22 mars 2019. L'avenant est en cours de signature par les partenaires du projet.

##### ⇒ Quelles ont été les autres actions engagées par la ville dans ce domaine ?

La ville de Pau a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt « Réinventons les cœurs de ville ». Porté par le commissariat général à l'égalité des territoires, ce dispositif vise à apporter un soutien spécifique aux projets urbains innovants et faire émerger des projets immobiliers directement opérationnels.

Le projet de restructuration (la galerie marchande Joffre et l'immeuble Saint Louis) a été retenu le 19 mars 2019.

### Soutien à la planification : les collectivités et les syndicats mixtes ont été accompagnés dans l'élaboration de leurs documents de planification

#### → Quel a été le rôle des services de l'Etat au stade de l'élaboration des documents de planification ?

Lors de l'élaboration des documents, les collectivités ont bénéficié de **conseils sur les champs juridiques et sur le respect des objectifs nationaux** à décliner localement. Lors de ces réunions d'association des personnes publiques, un dialogue avec les élus et les techniciens s'instaure afin de contribuer à la genèse d'un **document de planification intégrant au mieux les besoins de la transition écologique**.

Ont ainsi été accompagnés en 2018 jusqu'à la finalisation de leur document :

- la communauté de communes du pays de Nay pour son schéma de cohérence territoriale,
- la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, les communautés des Luys en Béarn, du Nord-Est Béarn et celles du Haut-Béarn pour leur plan local d'urbanisme intercommunal,
- les communes littorales (Urrugne) et de montagne (Urdos) pour leur plan local d'urbanisme.

La phase d'élaboration pouvant durer plusieurs années, **d'autres collectivités n'ayant pas arrêté leur document d'urbanisme en 2018 ont été accompagnées** s'agissant du schéma de cohérence territoriale ou de la carte communale.

#### → Quel a été le rôle des services de l'Etat au stade de l'analyse des documents de planification ?

La direction départementale des territoires et de la mer a **préparé l'avis de l'État** qui doit être mis à disposition lors de l'enquête publique pour les schémas de cohérence territoriale et plans locaux d'urbanisme intercommunal. A ce titre, elle **anime le réseau des services déconcentrés de l'État dans le département et la région**.

Ces avis ont pour objectif d'analyser la **conformité à la réglementation** des documents arrêtés et de demander, le cas échéant, des améliorations. La direction a produit 17 avis de ce type en 2018.

### Soutien aux structures communautaires : la montée en puissance de la communauté d'agglomération du Pays Basque a été accompagnée et suivie

La direction départementale des territoires et de la mer est en **relation étroite avec les services techniques de la communauté d'agglomération du Pays Basque** depuis sa création en 2017. La direction a accompagné la communauté d'agglomération dans sa montée en compétence sur les champs de l'aménagement, de la gestion du littoral, de l'habitat, notamment. Son action se déploie sur un territoire élargi et très diversifié.

Des modalités de travail partenarial se confirment en 2018, comme l'illustre l'élaboration d'un **porter à connaissance relatif au risque d'érosion côtière**, issu d'un travail conjoint entre la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et la direction départementale des territoires et de la mer et en collaboration étroite avec les services de la communauté d'agglomération du Pays Basque.

### 4.3 Un accès aux informations et aux démarches facilité

#### Fiscalité : l'année 2018 a été marquée par la mise en œuvre du prélèvement à la source

L'année 2018 a été caractérisée par la **mobilisation sur l'accompagnement des collectivités territoriales**, de leurs établissements publics ainsi que des établissements publics de santé, dans la préparation de la mise en œuvre du prélèvement à la source au 1er janvier 2019, en tant que collecteurs.

- Au premier semestre, **plusieurs actions de formations techniques** à destination des services opérationnels financiers de l'ensemble des entités publiques ont été animées en partenariat avec l'antenne départementale du centre national de la fonction publique territoriale par les responsables des services de gestion fiscale et du secteur public local. Elles ont été largement suivies.
- Concomitamment, des **actions particulières ont été engagées en partenariat avec les établissements de santé** et leurs éditeurs.
- Deux **réunions à destination des élus** ont été organisées avec l'association des maires de France des Pyrénées-Atlantiques à Pau et à Bayonne.
- Au dernier trimestre, des présentations croisées de la direction départementale des finances publiques/ agence publique de gestion locale des Pyrénées-Atlantiques, à Pau, Bayonne, Oloron Ste Marie, Mauléon, Cambo Les Bains, Lacq ont réuni les représentants de l'ensemble des collectivités du département ayant adopté le logiciel de paye COSOLUCE (75 % des collectivités du département), pour des **démonstrations pratiques en phase de préfigurations et d'appels de taux**.
- Durant toute l'année, des correspondants ont continuellement assuré une **veille technique** et de soutien auprès de leurs interlocuteurs.



Séance de formation au fonctionnement du prélèvement à la source à destination des agents (source : préfecture)

#### Services numériques: plusieurs outils à disposition des usagers ont été développés et évalués en 2018

##### Le succès de l'accueil numérique en préfecture et en sous-préfectures

Les points numériques situés en préfecture et en sous-préfectures ont vocation à accueillir prioritairement les **usagers qui ne disposent pas d'outils informatiques** ou en **difficulté avec les télé-procédures**.

##### ➔ Quels ont été les résultats constatés à l'issue de l'installation des points numériques ?

Un suivi qualité des points numériques a été mis en place en janvier 2018 afin d'étudier l'évolution de la fréquentation et mesurer le degré d'appropriation des télé-procédures par les usagers.

La fréquentation aux 3 points numériques s'est établie en 2018 à :

- 2184 usagers à Pau,
- 2583 usagers à Bayonne,
- 1928 usagers à Oloron-Sainte-Marie.

Trois grands profils d'usagers se déplacent dans les points numériques :

- les **usagers en difficulté numérique** (pas d'équipement informatique, défaut de connexion, manque d'autonomie sur les démarches en ligne, difficultés de compréhension des procédures) ;
- les **usagers en demande d'assistance** sur la télé-procédure qu'ils ont engagée (saturation et défaillance du service d'assistance en ligne de l'agence nationale des titres sécurisés) ;
- les **usagers en demande d'intervention technique** pour le déblocage d'une télé-procédure complexe.

Un an après le déploiement des télé-procédures pour les titres de circulation, **le besoin d'accompagnement et d'assistance reste fort** et les **médiateurs demeurent des interlocuteurs de proximité** indispensables.

### La dynamique d'animation du réseau départemental des médiateurs numériques

Les espaces numériques se situent soit en mairie, soit dans les bureaux de poste, soit dans les maisons de services au public. Ils ont vocation à accueillir sans distinction **tous les usagers** pour un **accompagnement sur les télé-procédures** inscrites dans le plan préfectures nouvelle génération.

En 2018, le département s'est doté de sept nouveaux espaces numériques ce qui porte à 20 le nombre total sur le département. 13 espaces sont situés sur l'arrondissement de Pau, deux sur l'arrondissement de Bayonne et cinq sur l'arrondissement d'Oloron.

#### ➔ Quel a été le rôle des services de l'Etat pour assurer le fonctionnement des espaces numériques ?

L'**animation du réseau des médiateurs numériques** est assurée depuis le plan préfecture nouvelle génération, par le pôle des relations avec les usagers de la préfecture. L'animation comprend 2 volets : la formation des médiateurs aux télé-procédures et l'actualisation permanente des connaissances techniques du réseau.

En 2018, la préfecture a organisé **trois sessions de formation** à destination d'une quarantaine de médiateurs numériques, contre 14 médiateurs formés en 2017.

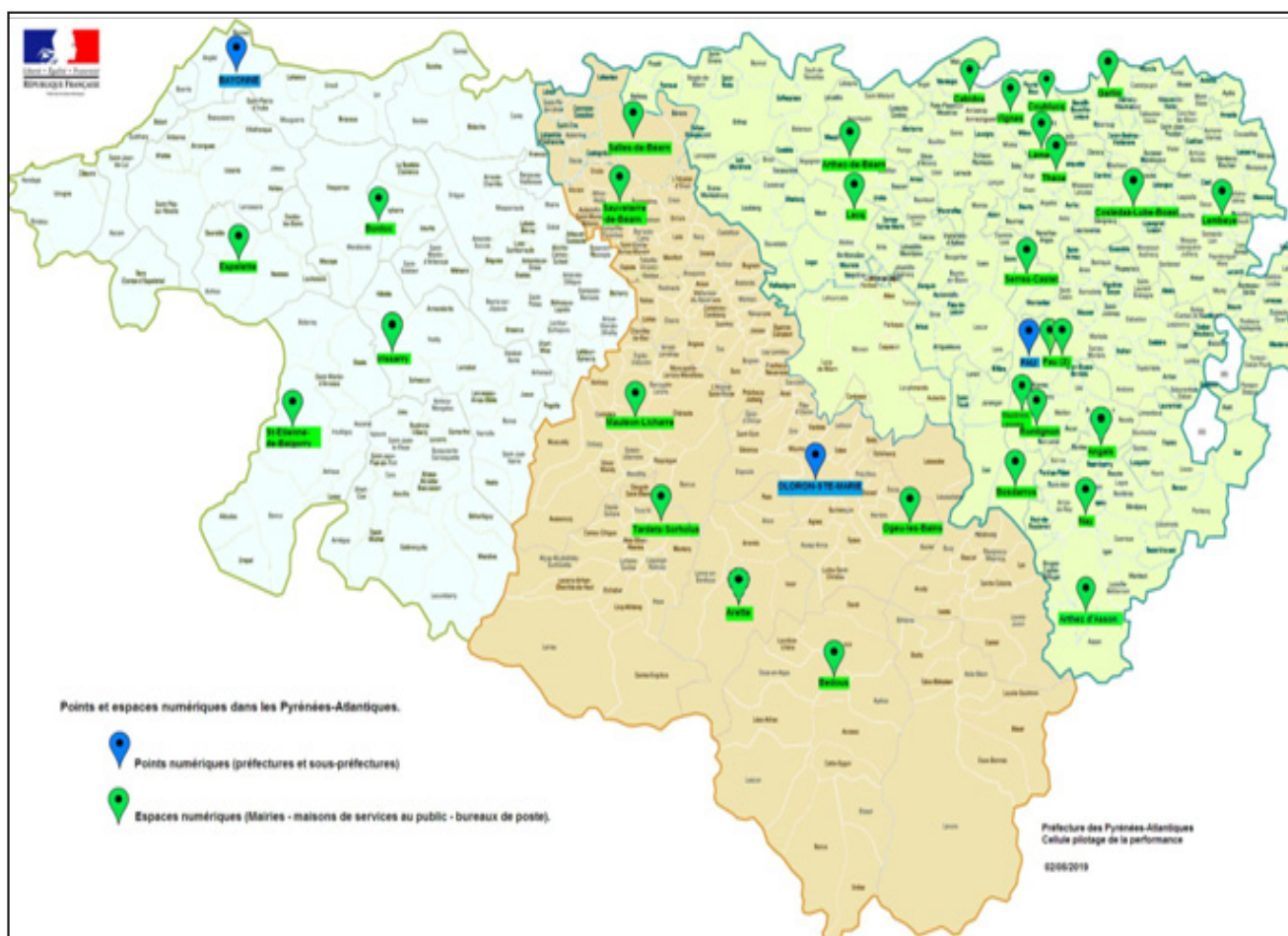
L'animation du réseau a été assurée tout au long de l'année par la **diffusion d'une cinquantaine de communiqués techniques** sur les télé-procédures et autres actualités de l'agence nationale des titres sécurisés.

### Perspectives de développements en 2019

Un courrier tripartite, cosigné par le préfet, le président du conseil départemental et le président de l'association des maires, accompagné du cahier des charges dotation d'équipement des territoires ruraux/espace numérique pour des crédits Etat a été communiqué à l'ensemble des maires au mois de mai 2019. Ce courrier était destiné à inviter les communes à **développer les espaces numériques**.

Puisque la télé-déclaration de revenus est devenue obligatoire en 2019, il est apparu nécessaire de développer une **offre d'accompagnement de l'usager**. Les 14 mairies et 15 maisons de services au public déjà dotées d'un espace numérique ont été sollicitées en ce sens, sur la base du volontariat.

A cet effet, une **formation sur les télé-déclarations** de revenus a été organisée par la direction départementale des finances publiques, à la demande de la Préfecture, le 21 mai 2019. Deux secrétaires de mairies et huit médiateurs numériques de maisons de services au public ont été formés.



Cartographie des points et espaces numériques du département (source : préfecture)

## Dépenses publiques : la dématérialisation a connu une progression significative dans le département

	2016	2017	2018
Dématérialisation des pièces dépense	66,29%	72,49%	82,42%
Signature électronique	32,52%	61,04%	84,03%

En 2018, plus de 82% des pièces justificatives de dépenses faisaient l'objet d'une dématérialisation, tandis que 84% des collectivités disposaient d'une signature électronique. Ce faisant, le département a approché voire dépassé les résultats nationaux.



**Habitat : l'agence nationale de l'habitat a procédé à la dématérialisation de ses procédures****→ Comment s'est organisée la dématérialisation des procédures de l'agence nationale de l'habitat ?**

L'agence nationale de l'habitat a engagé depuis 2016 une **démarche de simplification et de dématérialisation** de ses procédures. La délégation locale des Pyrénées-Atlantiques était **concernée par la quatrième et dernière vague de dématérialisation**.

La mise en place du service dématérialisé a été possible grâce à une forte mobilisation des équipes de la direction départementale des territoires et de la mer sur une période de 8 semaines : 17 réunions et ateliers de travail, 5 entretiens avec les partenaires, l'implication d'une quinzaine de personnes de la délégation locale, des collectivités locales et des opérateurs.

Le **service en ligne** dénommé « monprojetanah.gouv.fr » a ainsi pu être ouvert le 26 septembre 2018.

**→ Quel a été le bilan de cette dématérialisation ?**

Outre le fait que cette dématérialisation permet une simplification dans la constitution des dossiers, les premiers retours montrent une **réduction sensible des délais d'instruction et de traitement** des dossiers déposés sur le service en ligne.

Activités maritimes : l'année 2018 a été marquée par la mise en place du portail de l'armateur et du portail des marins

**→ Qu'est-ce que le portail du marin ?**

Le portail du marin permet aux marins **d'avoir accès aux données personnelles des marins relatives à leur activité professionnelle et au suivi de leur carrière**. Il permet également aux marins de consulter les informations pertinentes concernant un titre de formation, une dérogation ou l'aptitude médicale et d'être alerté automatiquement de l'approche d'une échéance.

À ce jour, **389 marins ont déjà pu accéder au portail** en créant leur compte sécurisé, soit près de 69 % des 565 marins français actifs dans le ressort de la délégation à la mer et au littoral des Pyrénées-Atlantiques et des Landes.



Navire professionnel de marins du département (source : direction départementale des territoires et de la mer)

→ [Qu'est-ce que le portail de l'armateur ?](#)

**Pendant du portail des marins pour les entreprises d'armement maritime**, le portail de l'armateur offre une gamme de services pour le suivi administratif des navires et leur équipage. Outre les rappels réglementaires, il permet de procéder aux demandes nécessaires pour réaliser l'armement administratif d'un navire professionnel et obtenir ou faire modifier le permis d'armement.

Depuis le lancement du portail au 1er janvier 2018, **87 entreprises d'armement maritime ont pu se connecter à l'outil**, soit 52 % des 166 entreprises dans le ressort de la délégation à la mer et au littoral des Pyrénées-Atlantiques et des Landes. 24 demandes de permis d'armement ont été instruites au travers du portail de l'armateur.

Comme pour le portail du marin, cet outil sera amélioré dans les prochains mois.

**Gestion des risques : le dispositif de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a fait l'objet d'une dématérialisation complète**

La **généralisation à l'ensemble des préfectures de l'application iCatNat** (internet catastrophe naturelles) a permis d'améliorer sensiblement les délais d'instruction des dossiers qui sont désormais **intégralement dématérialisés**.

En tant que **préfecture pilote**, la préfecture des Pyrénées-Atlantiques a été pionnière dans ce déploiement avec une mise en place dès le premier trimestre 2018.



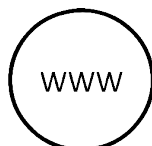


*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES  
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES



@prefet64



pyrenees-atlantiques.gouv.fr



@prefet64